Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Samedi 25 joumada II 1440
2 mars 2019

N° 27

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés à responsabilité limitée **1258**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1258**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1262**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1265**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1267**
Avis aux créanciers..... **1270**
Convocations
Sociétés anonymes **1271**
Autres sociétés **1275**
Divers
Avis au public..... **1276**
Rectificatifs **1276**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de Tunis International Bank **1277**
Bilan de l'Office de l'Elevage et des Pâturages **1285**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une SARL

MF : 1587776JAM000

Suivant statuts datés du 8/8/2017 enregistrés à la recette des finances El Mansourah Kairouan en date du 12/9/2018 quittance n°M058614 enregistrement n°18502075 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 4/01/2019 sous le numéro D1012019.

Il a été constitué une société SARL :

Dénomination : Société Al Majd d'enseignement privé

Capital social : 10.000 D

Siège social : avenue sabra cité Mohamed Ali Kairouan sud 3131

Objet social : enseignement privé

Durée : 99 ans

Gérante : Mme Rabiaa Ben Khalifa est nommée gérante de la société avec tous les pouvoirs énoncés aux statuts les plus étendus.

2019H00058SRLB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Désignation d'un commissaire aux comptes

Société d'Etudes et d'Aménagement LA MARINA HAMMAMET - SUD

«SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 4/7/2018 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 18/7/2018 sous le n°18803209 Quittance n°Mo83172, dont deux exemplaires du PV ont été déposés au greffe du Tribunal de première instance de Grombalia le 30/7/2018 sous le n°201836541, il a été décidé de :

- Désigner la société Finor représentée par M. Madhioub Mustapha comme deuxième commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2020.

2019R00716SANB2

Société TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 dinars

Code TVA : 009091 K/A/M/000

R.C : N°B17361996 Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement le 15 janvier 2019 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 7 février 2019 sous le n° 19800574 - quittance n° 13028 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 22 février 2019, il a été décidé :

- Examen du dossier de l'ancien PDG.

- Pouvoir.

2019401191SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société SOCODIS

SARL au capital de 155000 D

Av Taher Ben Ammar El Menzah 9

Suivant P.V de l'AGE en date du 12/10/2017 enregistré à El Menzah 9 le 30/10/2017 sous le n°17503883 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de Tunis le 12/02/2019 sous le n°20196662 il a été décidé la clôture de la liquidation de la société par le partage de son actif entre les associés.

2019T00409SRLB2

Désignation de deux gérants pour la société "EL WAFA"

Raison sociale de la société : Société « El WAFA »

Activité : la vente de pièces : Détachées auto en détail

Forme juridique : SARL

Montant du capital : 30.000 DT

Adresse du siège social : Route de Chouigui, 1130 Tebourba gr de Manouba

Registre de commerce n° : B2652292007

Matricule fiscal : 000MB1014358/K

Numéro de dépôt initial : D26752007

Dépôt de la demande de mise à jour n° : 20194957.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2019 enregistré le 28 janvier 2019 à la recette des finances de Tebourba - GR Manouba sous le n°19700169, quittance n°M004463, dont deux exemplaires ont été déposés au bureau du registre de commerce du tribunal de première instance de Manouba le 31 janvier 2019.

L'associé et les héritiers de la société «El WAFA» ont décidé de nommer :

- Madame Olfa Zammali, sa carte d'identité nationale n°08535303 délivrée à Tunis le 02/12/2017, Née le 7/11/1985 à Béja et résidente au 123 cité el Manar Béja 9000.

- Monsieur Riadh Dridi, sa carte d'identité nationale n°05225815 délivrée à Tunis le 15/11/2006 né le 5/10/1969 à Teborba et résident à rue de l'environnement Teborba GR de Manouba deux gérants pour la Société «EL WAFA» et les représentants légaux, en leur donnant tout le pouvoir prévu dans le statut.

2019T00412SRLB2

Désignation d'un Gérant

F S Consulting Sarl

Au capital de 3000 DT

Centre Dorra bloc B Manar 3

MF : 110948N

RC : N°B195941996

En vertu du PV des associés du 2/3/2015 enregistré à la RF Menzah 9 le 6/3/2015 sous le n°17515 dont 2

exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de Tunis le 7/4/2015 sous le n°D2413252010 Mr Mohamed Amine Said a été désigné gérant de la société avec les pleins pouvoirs.

2019T00414SRLB2

Augmentation de capital

Société Best Médical Devices "BMD"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.857.000,000 dinars

Siège social : 24 rue Daghbegi 1000 Tunis

MF : 0811776/G/A/M/000

Registre de commerce : B113462003

N° d'affiliation à la CNSS : 237628-75

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2019 enregistré à la recette des finances rue de la Gare - Tunis le 19 février 2019, quittance n°011664, numéro d'enregistrement 19501085 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis le 27 février 2019 sous le n°20199871, l'assemblée a décidé :

L'augmentation du capital de la société de : Six cent dix neuf mille dinars (619.000,000 dinars) ainsi son capital devient : deux millions quatre cent soixante seize mille dinars (2.476.000,000 dinars).

Modification des articles : 6, 7 et 8 du statut.

2019T00421SRLB2

Société «PANGEA SHIPPING GROUP»

S.A.R.L au capital de 250 000 D

76, Avenue de la République 2060 La Goulette

RC : B162122001

MF : 0544064P

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire le 15/01/2019 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 21/01/2019 sous le numéro d'enregistrement 19700334 et suivant quittance n°7128 et dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises en date du 11/02/2019 sous le numéro 2017F61263151, il a été décidé :

- La ratification du mode et du délai de convocation de l'AGO

- L'approbation du rapport de gestion et des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;

- L'affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2017

- L'approbation des conventions réglementées inscrites au rapport de gestion;

- Donner quitus à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice 2017 ;

- Renouvellement du mandat du Gérant pour une période de 3 ans.

2019R00712SRLB2

Société Boulangerie Fayadhi Frères

SARL au capital de 42 300 D

MF : B158562002

RC : 848086H

Route de l'Ain km 5 Sfax

Par PV de l'AGO du 25/01/2019 enregistré le 12/02/2019 au guichet unique de Sfax sous le n°19800757 les associés ont donné un quitus plein et entier au gérant après avoir adopté les états financiers de l'année 2018, effectué la distribution des dividendes, et préciser l'objet social à Boulangerie catégorie «A» et annuler le mot pâtisserie du Matricule Fiscal.

Et par PV de l'AGEO de la même journée enregistré le même jour ci-haut sous le n°19500756 les associés ont reporter le capital social de 19800 D à 42300 D par le versement en espèces de 22 500 D au compte de la société à la banque Route de l'Ain.

2 exemplaires de chaque ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 25/02/2019 sous le n°20199468.

2019X00399SRLB2

EL YOUSR INDUSTRIES SYNTHETIQUES DE PEINTURES

S.A.R.L

Siège social : Route de Tunis Km 10 - Sakiet Ezzit - 3021 - Sfax

M.F : 620860P/A/M/000

R.C : B161331999

«I.S.P»

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 29 janvier 2019, enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit en date du 01 février 2019, quittance n° M008283, enregistrement n° 19800211 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 25 février 2019 sous le n°20199481 les associés ont décidé ce qui suit :

- Donner les pouvoirs les plus étendus au gérant pour contracter des emprunts au nom et pour le compte de la société auprès des banques et les sociétés de leasing ainsi que le droit de donner en contrepartie toutes les hypothèques nantissements sur les biens propriétés de la société.

2019X00403SRLB2

Sté DHIA VOYAGES SERVICES Sarl

Suivant PV de l'AGE enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax en date du 29/11/2018 enregistrement n° 18705873 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax sous le n°D0815332014. Il a été décidé :

L'approbation et la réalisation effective de la cession de la totalité des parts sociales détenues par l'associé Noureddine Sallami au profit de Mme Chhida Farah (la Nouvelle associée) et l'acceptation de la démission de Mr Noureddine Sallami de la cogérance de la société.

2019X00407SRLB2

Société Tunisienne de Prêt à Porter STPP

Société à responsabilité limitée

Capital social : 570.000 DT

N° RC : B196281998

MF : 11990J

Matricule CNSS : 232607-01

Siège social : Z.I Ksar Said 2086 Douar Hicher La Manouba

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 02 octobre 2018 tenue au siège social de la société, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 7 décembre 2018 sous le n°18701739 quittance n°M051396 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises avec les états financiers des années 2013-2014-2015 le 6/02/2019 sous le n°20195605 il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen des états financiers et des rapports de la gérance des exercices 2013-2014-2015,

- Approbation des comptes, affectation des résultats desdits exercices et quitus au gérant;

- Approbation de toutes les conventions de trésorerie relatives aux années 2013-2014-2015 conclues par la société.

- Nomination de Monsieur Mohamed Bahloul et la société HLB - GS Audit and Advisory représentée par Monsieur Ghazi Hantous pour une période de 3 ans relatifs aux exercices 2013-2014-2015.

2019401193SRLB2

Société SABRINA Confection

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice

Capital social : 2.000.000 DT

N° RC : B123651998

MF : 0046832H

Matricule CNSS : 132720-24

Siège social : Z.I Ksar Said 2086 Douar Hicher La Manouba

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 6 Novembre 2018 tenue au siège social de la société, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 7 Décembre 2018 sous le n°18701737 quittance n°M051394 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises avec les états financiers des années 2012-2013-2014 le 6/02/2019 sous le n°20195605 il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen des états financiers et des rapports de la gérance des exercices 2012-2013-2014,

- Approbation des comptes, affectation des résultats desdits exercices et quitus au gérant;

- Approbation de toutes les conventions de trésorerie relatives aux années 2012 - 2013 - 2014 conclues par la société.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Mohamed Bahloul titulaire de la CIN n°08424617 et de la carte professionnelle n°1/00861, ayant son cabinet sis au 09 Rue Amin Abassi Le Belvédère 1002 Tunis, pour une période de 3ans relatifs aux exercices 2015-2016-2017.

2019401194SRLB2

Société Christine Confection Plus

Société à responsabilité limitée totalement exportatrice

Capital social : 30.000 DT

N° RC : B2618412011

MF : 1181135C

Matricule CNSS : 34594543

Siège social : Z.I Ksar Said 2086 Douar Hicher La Manouba

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 septembre 2018 tenue au siège social de la société, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 12 septembre 2018 sous le n°18701274 quittance, n°M040792 dont une copie a été déposée au greffe du registre national des entreprises avec les états financiers des années 2012, 2013 et 2014 le 6/02/2019 sous le n°20195605 il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- La continuité de l'activité de la société conformément à l'article 142 du code des sociétés commerciales.

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 6 septembre 2018 tenue au siège social de la société, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 19 septembre 2018 sous le n° 18701275 quittance n°M040793 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises avec les états financiers des années 2012, 2013 et 2014 le 6/02/2019 sous le n°20195605 il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen des états financiers et des rapports de la gérance des exercices 2012, 2013 et 2014, approbation des comptes, affectation des résultats desdits exercices et quitus au gérant.

- Approbation des conventions de trésorerie conclue par la société Christine Confection Plus;

- Désignation du commissaire aux comptes Monsieur Mohamed Bahloul titulaire de la CIN n° 08424617 et de la carte professionnelle n°1/00861, ayant son cabinet sis au 09 Rue Amin Abassi Le Belvédère 1002 Tunis, pour une période de 3 ans relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017.

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 3 octobre 2018 tenue au siège social de la société, enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 19 septembre 2018 sous le n°18701738 quittance n°M051395 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises avec les états financier de l'année 2015 le 6/02/2019 sous le n°20195605 il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen des états financiers et des rapports de la gérance de l'exercice 2015,

- Approbation des comptes, affectation des résultats desdits exercices et quitus au gérant;

- Approbation des conventions de trésorerie conclue par la société Christine Confection Plus;

- Désignation d'un co-commissaire aux comptes la société HBL-GS Audit and Advisory représentée par Monsieur Ghazi Hantous pour une période de 3 ans relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

2019401195SRLB2

P.V de l'assemblée générale extraordinaire

COMPTOIR TUNISIEN DE CONFECTION

SARL, au capital 1 771 800,000 DT

Siège social : Route X20 - Cité Errafeha - Mnihla, 2094, Ariana

MF : 011869J

RC : B183671996

Suite au PV de l'AGE en date du 01/6/2013, enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 19/6/2013 sous le n°13801664 quittance 28901, dont 2 copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana le 27/6/2013 sous le n°988, il a été décidé l'approbation et l'homologation de la mise à jour des statuts de la société, Comptoir Tunisien de Confection, SARL. MF : 011869J, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 3/11/2000.

2019401196SRLB2

Cession de part et nomination de Gérant

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances El Menzah 9 Tunis en date du 16 janvier 2019, reçu n°4391 enregistrement n°19100175 ont été vendu la Totalité des parts Sociales constituant le capital social de la société d'Expansion et de Promotion Touristique Arabe «SEPTA» SARL, Capital 1160000 dinars MF n° 24814L/A/M/000, RC n° B190961997, siège social Strand Hôtel Sidi Mahrez Djerba revenants à tous les associés Messieurs Aiden, Sofia, Leila, Mohamed Sofiene, Mohamed.Rezk, Fatma, Mohamed Ghaith et leur père Mohamed El Mazri Msadek domiciliés au 17 rue Mohamed Dachraoui Menzeh 9 'A' au bénéfice de Madame Raoudha Galali, Wajih Ben Tarit et Khaldoun Ben Tarit domiciliés à Tunis « Résidence CAP GHAMMARTH» APP B343.

- Monsieur Wajih Ben Tarit 3596/11600 parts.

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2018 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 Tunis le 16 janvier 2019 Reçu n°4336 enregistrement n°19800672, la démission du gérant de la société Arabe de Promotion Touristique «SEPTA» Monsieur Aiden Msadek est acceptée; Monsieur Khaldoun Ben Tarit est nommé gérant de la société pour une période de Trois ans en remplacement de l'ancien gérant.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé l'amendement de l'article 6 des statuts de la société de manière à distribuer le capital social comme suit :

- Monsieur Wajih Ben Tarit 3596/11600 parts.

- Monsieur Khaldoun Ben Tarit 5684/11600 parts.

- Madame Raoudha Galali 2320/11600 parts.

Deux originaux de l'acte de cession de part et du PV de l'assemblée générale extraordinaire ci-dessus désignés ont été déposés au greffe du Tribunal de 1ère instance de Médenine N° de dépôt 20195245 en date du 1 février 2019.

Le présent avis est paru au journal le Quotidien du 7 Février 2019.

2019401199SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Tennis Air

Suarl au CS : 1000,000 D

Identifiant unique : 1181205Z

Tunis business center, Immeuble Sarra Boulevard principal, les Berges du Lac 1053 Tunis

En vertu du procès-verbal en date du 30-4-2018 enregistré à la recette des finances du Lac le 30-5-2018 sous le numéro 18704548 quittance M064111 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 27/2/2019 sous le numéro 20199848, Monsieur Stéphane René José Lecoutre, associé unique, a été désigné en qualité de gérant de la société Tennis air avec les pouvoirs les plus étendus, pour la durée de celle-ci.

2019T00419SRUB2

Société ALLSECSOFT WARE SUARL

MF : 1144226 WAM 000

RC : B2462682010

Capital social 1000 dinars

Résidence El Habib, 2ème étage, Apt 7 Les Berges du Lac, El Marsa, Tunis.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 31/12/2013 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac le 01/11/2018 sous le n°18508406 quittance n°M113494 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 26/02/2019.

Il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la société.

- Désignation de monsieur Majed Omri en tant que liquidateur.

2019401197SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances rue Sidi Hsin Sijoumi, le 3 janvier 2019, quittance n° M000821, enregistrement n° 19200025 M. Khaled Bouguerra a vendu 50% de fonds de commerce, sis à l'avenue 4853 cité Mourad Sidi Hsin Sijoumi avec tous ses éléments destiné à l'activité (café), Tunis, à Mme Ratiba Belhassen.

Les oppositions doivent être reçues chez M. Khaled Bouguerra à son domicile 17 rue Yazid Ben Abi Soufiene Sidi Hsin, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au J O R T.

2019T00411FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 14/02/2019, enregistré à la recette des finances cité administrative d'Ariana le le 21/02/2019, quit M021267, enreg 19200813, Monsieur Hamza Ben Tahar Bouzid C.I.N n°07413670, sis rue Fraj El Mokni n°3 Ariana, la moitié du fonds de commerce exploité dans le local rue Abou El Kassem Chebi Ariana, commerce de produit bâtiments, peinture, sanitaire et quincaillerie, avec ses éléments corporels et matériels à Monsieur Iheb Ben Mohamed Ben Yahia C.I.N n°07417632, sis 25 rue Abou El Bakâa Errandi Ariana.

Les oppositions envers la cession doivent être envoyées au cabinet maître Bhar Abdellatif, Avocat, 6 rue d'Alger Tunis 1000, dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Le Quotidien du 24/02/2019.

2019T00416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé non daté enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 13/02/2019 n° de quittance M012451, n° d'enregistrement 19200615, Mr Ali Benjemaa titulaire de la c.i.n n° 00413377 a vendu à Mr Sami Khadhraoui titulaire de c.i.n n°14226237, son fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé 18 Bis Rue Belhessine Jrad, Tunis.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à son domicile élu au 18 Bis Rue Belhessine Jrad, Tunis, au plus tard dans les 20 jours suivant l'insertion du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux «al sabah» et le temps du mardi 26 Février 2019.

2019T00417FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p enregistré à la recette des finances Fouchana le 11/02/2019, quittance n°M012738, enregistrement 19700643, Madame Zaineb Souidi, a vendu à Mr Hassan Chihi et son épouse Sonia Guizeni, la totalité du fonds de commerce qui représente un café dénommé Café Ezzaitouna, constitué dans un local de 200 m² sis à cité Alizdihar Fouchana Ben Arous, au rez-de-chaussée d'un immeuble bâti sur une parcelle de titre foncier n°(64409 Ben Arous, avec tous les éléments matériels et morals, inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance Ben Arous sous le n°(A0211182019).

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur pendant 20 jours à partir de la date de publication de cet extrait au JORT à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée au journal « le Temps » le 18/2/2019.

2019T00418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/02/2019 et enregistré à la recette des finances Bab Souika le 22/02/2019 quittance n°013789 et enregistrement n°19200521 monsieur Abd Errazek Belgharat titulaire de la C.I.N 04649305 demeurant à 40 rue Hammem Rmimi Tunis a vendu à madame Monna Nahali titulaire de la C.I.N 04830633 demeurant à 3 impasse Hssoumi rue Tranja, Tunis, la totalité de fonds de commerce situé à 18 rue Sidi Bou Hdid El Hafssia, Tunis, exploité pour la vente de prêt-à-porter.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à son adresse élue bureau maître Souha Bilhsen Ben Slema situé à 84 avenue Habib Bourguiba Imm Essalema 2éme étage bureau 15 Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux al Chourouk et le Quotidien le 21/02/2019.

2019T00420FCCC2

CAFE EL ROMANCI

Activité : 1ère Catégorie

Siège social : Rue Hasoune Alayachi Sousse

MF : N°0906235D A M 000

RC : N°A0911062005

En vertu du contrat de cession d'un fonds de commerce du 28/11/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des sociétés sous le n°19200243 quittance n°M006630 en date du 01/02/2019. Mr Bouraoui Ben el Bachir Benarbia cède le fonds de commerce du café romanci à Mr Imed Ilyes qui devient le nouveau propriétaire du fonds de commerce du café el Romanci.

2019S00387FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 28/10/2017, rédigé par l'huissier de Monastir le

Maître Moufida Othmani et le Maître Rhim Adlène, enregistré en date du 01/11/2017 à la recette des finances de Jemmel Quittance n°M066726, Mr Mohamed Bouraoui Ben Salah Ben Kacem ; titulaire de la CIN n°04004747, a cédé en tant que don à sa fille Dorsaf Kacem, titulaire de la CIN n°06969652, la totalité du fonds de commerce du local, destiné café dénommé «LAVAZZA» sise à Imm. Seltène Lot n°B12 et B 13 en face de l'hôpital Wassila Bourguiba Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

2019S00388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 7/2/2019 et enregistré à la recette des finances Al Bouhaira le 12/2/2019 n° de quittance M014983, n° d'enregistrement 19201009 Monsieur Maher Ben Hassine Ouled Jaballah titulaire de la CIN°05469524 pour le compte de Mohamed Amine Ben Hassine Ouled Jaballah titulaire de la CIN n°05460331 en vertu d'une procuration a vendu à Madame Amel Bent Jabeur Ben Hassine titulaire de la CIN n°03955315 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que restaurants spécialisés Fast Food au local sis au N°4 rue du Lac Victoria les Berges du Lac 1053 La Marsa Tunis sous le nom commercial «FRISCA» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains du Maître Karim Romdhane Mabrouk Avocat à la cour de cassation à son cabinet sis avenue Bechir Sfar Mahdia dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 24/2/2019.

2019S00390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 25/02/2019 sous le n°19200372 et à la quittance n°M014573, madame Imen Keskes a vendu à monsieur Mohamed Bouaziz la totalité de fonds de commerce exploité à la vente confiserie au local sise à rue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur, dans son local sise rue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la parution du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal le quotidien du 28/02/2019.

2019X00398FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé signé le 11/02/2019, et enregistré à la recette des finances rue Tunis Sfax le 22/02/2019, la quittance n°M019667 enregistrement n°19200602, Société Schoes Center, société à responsabilité limitée «SARL», dont le siège social est à rue Etihad almagreb alarabi n°104 Tunis immatriculée au registre du commerce sous le numéro B15922003 a vendu à la Société Caméléon Fripo Couleur, société en cours de constitution, dont son agent Monsieur Bilel Kammoun titulaire de la cin n°05315371 délivrée le 20/4/2013, domicilié à avenue Manja n°79 Sekkite Edeyer Sfax un fonds de commerce exploité à la vente des chaussures et des habillements et produits d'aménagement et cadeaux situé avenue Abi Thief entre rue Tanyour et Gaied Mohamed km1 Sfax. Les oppositions sont recevables au cabinet du Maître Sameh Chakchouk avocat situé à l'Immeuble almanar Bloc A 4ème étage bureau n°29 Sfax Matricule fiscal n° MF : 1138286WPA dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT considérons que cette annonce a été publiée au journal quotidien le 28/02/2019.

2019X00400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 15/01/2019 enregistré à la recette des finances Gafsa selon reçu n° M001958 enregistrement n° 19200332 à la date du 16/01/2019 Mr Wejdi Epdelli a vendu à Mr Dhaker Rafik la totalité du fonds de commence du local de vente vêtement prêts à porter dans le local situé à avenue - Ali Belhwen - Gafsa les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant la publication de cet avis à l'acheteur.

2019D00035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 7/12/2018 et enregistré à la recette des finances de Sbeïtla le 4/01/2019; selon quittance n°M000686 Mounir Samaani a vendu à Mohamed Ben Ezzin Missaoui ; la totalité du fonds de commerce exploité au local sis au croisement de l'avenue Taieb Mhiri et rue la Lybie à Sbeïtla - Kasserine; avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de cet avis entre les mains de Mohamed Hédi Ben Mokhtar Samaali sis cité Annarjas Sbeïtla.

Cette annonce a paru au journal Achourouk le 23/01/2019.

2019K00035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/02/2019 enregistré à la recette des finances de Djerba le 13/02/2019 sous le numéro 19200516, quittance n°M013333, Monsieur Walid Soltani, titulaire de CIN n°05762989 a vendu à Monsieur Mohamed Ben Marzouk, titulaire de CIN n°05741474, la totalité

du fonds de commerce exploité pour toutes activités commerciales au local sis à rue 20 Mars Taourit Houmt Souk Djerba.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel chez le cabinet de Maître Yassine Yamoun sis à la rue Sidi Abbes en face CNAM 2ème étage Bureau n°C01 Houmt Souk Djerba.

Cet avis a été publié aux journaux «La Presse» et «Essahafa» le 17 Février 2019.

2019M00135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/01/2019 enregistré à la recette des finances de Djerba le 28/01/2019 sous quittance M008272 et numéro 19200284, Moez Barouni titulaire de C.I.N n°05700035 délivrée le 25/11/2009 à Tunis demeurant à Houmet Souk Djerba, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant destiné au commerce de la restauration rapide, sis au local situé à l'avenue de Sakiat Sidi Youssef Houmet Souk Djerba à Mansour Mehdawi titulaire de C.I.N n°03367057 délivrée le 16/3/2017 à Tunis demeurant à Elmai Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues dans le lieu dudit fonds de commerce dans les 20 jours de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «Essabah» et «Le temps» le 20/02/2019.

2019M00138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte daté du 6/02/2019 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 21/02/2019 quittance 19200883 Madame Faouzia Snousi a vendu à madame Asma chatti, tout le fonds de commerce situé à avenue 84 : Taieb Azabi - Hammamet 8050.

Cette vente a été publiée au journal «chorouk» le 27/02/2019

Toute opposition est déposée dans les délais légaux (20 jours à partir de la publication au jort) entre les mains de maître Maha Mami - avocat sis à l'avenue colonel Mohamed Bazez Hammamet 8050 publier au journal : Echourouk le 27/02/2019.

2019N00285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 4 février 2019 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le même jour sous la quittance n° M014921 et l'enregistrement n° 192005, Mr Hishem Ben Fraj, (Immatricule Fiscal N°B1020466) a vendu à Mr Naoufel Balii le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de produit d'alimentation générale sis au local situé à rue les jasmins à Hammamet objet du registre de commerce n°A0741672009 avec le prix de douze mille cinq cent dinars (12500dt000).

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de Mr Naoufel Balii à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Eshourouk le 12 Février 2019.

2019N00286FCCC2

Avis

Par acte enregistré à la recette des finances d'ouled haffouz en date du 22-02-2019 quittance M003436 enregistrement 19200210 Hayet Ayedi a vendu à Faysel Dhuibi la totalité du fonds de commerce destiné pour une boulangerie au local commercial domicilié à cité el Omran Ouled Haffouz Sidi Bouzid et c'est avec ses éléments corporels et incorporels et toutes oppositions seront acceptées chez l'avocate maître Jleli Nesrine son bureau localisé à rue Houssin Bouzayen immeuble Aya 2ème étage bureau n°5 Sidi Bouzid dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk daté le 27-02-2019 IP219/2450.

2019Y00024FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 25/02/2019 à la recette des finances de Yesminet quittance n° MO10733. enregistrement n° 19200483 Intissar Ben Ali a vendu tout le fonds de commerce du restaurant nommé «Midhalla» sis à Km 7 Route Sousse Medina el Jadida Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Riadh Suidane, les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et qui a été publié au journal Achourouk le 01/3/2019 chez Maître Mohamed Saidana Rédacteur du contrat de vente de Fonds de Commerce et ce à l'adresse de son bureau sis au 3 Avenue Borj Bourguiba - Tunis.

2019401201FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat du 30/01/2019 enregistré à la recette des finances La Marsa sous le n°19200951, Mr Zied Talbi a vendu le Fonds de commerce «Café Tej» situé à rue Med Aziz Tej n°33 - 1001 Tunis à la Sté Pierre De Coubertain. Les oppositions doivent parvenir au cabinet du Maître Safouene Jouili, 51, rue de la Palestine 1002 Tunis dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 5/3/2019.

2019401208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat du 31/12/2018 enregistré à la recette des finances La Mornaguia sous le n°18202318,

Nabila Dridi a vendu le fonds de commerce «cafétéria» situé au 6 Avenue Habib Bourguiba La Mornaguia à Salah Trabelsi. Les oppositions doivent parvenir auprès de l'acheteur à 6 Avenue Habib Bourguiba La Mornaguia, dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 5/3/2019.

2019401209FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation d'un emplacement signé en date du 19/02/2019 et 21/02/2019, enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 22/02/2019 sous le n°19300754. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Cheker Ben Rajeb Arfaoui le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°319 sis au pavillon 3 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2019 au 29/02/2020 renouvelable par tacite reconduction.

2019R00715FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/10/2018, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba - Sfax le 16/01/2019 sous le n°19300170, Quittance n°005646, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 janvier BP 19 Teboulba, Matricule Fiscal n°022671F, a loué à Monsieur Abdessalem Tlili; titulaire de la CIN n°05972064 délivrée à Tunis le 28/4/2001 demeurant à Okla - Faiedh - Sidi Bouzid ; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Cité El Bahri - Sfax, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale MLIHA.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 12/02/2019

2019S00389FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'Association : association aradi pour la culture et les arts

Adresse : cité Ali Ben M'barek Bouarada 6180

Objectifs :

- Contribuer à la sensibilisation culturelle de l'enfant et de la famille

- Contribuer à créer des opportunités pour les jeunes pour la créativité et l'Innovation

- Contribuer à la présentation des stocks naturels et écologiques de la région

- Contribuer à la promotion du tourisme interne et externe de la région.

Les membres :

Président : - Jamel Habessi

Secrétaire général : Sami Ayari

Responsable financier : Halima Nouri.

2019R00704APSF1

Avis

Constitution du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence «INES»

Avenue de la Terre - Centre Urbain Nord -Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue respectivement aux dates du 15/12/2018 et du 22/12/2018, enregistré à la recette des finances de la Charguia, sous le numéro 19800399 quittance n°M009650 en date du 24/01/2019, il a été accordé un quitus entier, définitif et sans réserves au syndicat provisoire, représenté par le promoteur Société RASFA Immobilière pour sa gestion durant la période allant du 1er mai 2013 au 31 décembre 2018.

Il a été également décidé la constitution du syndicat des copropriétés de la Résidence «INES» sise à Avenue de la Terre - Centre Urbain Nord -Tunis.

Et en vertu du procès-verbal de la 1ère réunion élective du nouveau syndicat tenue le 16/01/2019, enregistré à la Recette des Finances de la Charguia, sous le numéro 19800400 quittance n°M009652 en date du 24/01/2019, et après le vote le syndicat est composé de :

Président : Mr Habib Belaiba

Secrétaire Général : Mr Fadhel Mnif

Trésorier : Mr Taha El Wed

Membres : Mme Manel Bouabid,

Mme Catherine Elaiba,

Mme Naama Belaiba,

Melle Hanen Ammar,

Mr Ramzi Hammami,

Mr Habib Zoghbi,

Mr Sofiene Htira, et Mr Fethi Cherif.

2019R00709APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Date de PV : 29/01/2019

Nomination : GROUPEMENT DE DEVLOPPEMENT AGRICOLE JEBAL BARGOU

Lieu : Ain Bou Sadia Bargou Siliana

Objet de l'intervention : La protection des ressources naturelles, sensibilisation des consommateurs d'eau, et divers services pour les adhérents.

Président : Jed Ahmed

Trésorier : Maher Garsa.

2019R00724APSF1

Création d'un parti politique

Nom du parti : Mouvement Tahya Tounes

Adresse : 16 rue du Brésil 1002 Tunis

Programme du parti : Le mouvement Tahya Tounes est fondé sur les valeurs civilisationnelles Tunisiennes attachées au modernisme, au progressisme et ouvertes aux apports de la culture humaniste universelle.

Le parti vise à :

- Unifier la famille nationale dans ses composantes historiques pour la préservation des acquis de l'Etat national de toute formes de régression et remise en cause.

- Rompre avec toutes les pratiques autoritaires; et consolider l'importance du dialogue, du libre choix et de la démocratie directe.

- Réaliser un développement économique et social inclusif, au profit de toutes les catégories sociales et les régions du pays.

- Juguler la corruption dans toutes ses formes et aspects, et combattre le terrorisme par une culture des lumières, le développement économique et l'union sacrée derrière nos forces de l'ordre et notre armée nationale.

- Permettre à la Tunisie de retrouver son rayonnement et son leadership à l'échelle arabe, continentale et internationale.

2019R00727APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de développement et de civisme

Objet : Publique.

But : la sensibilisation et la participation active aux affaires publiques

Siège : Avenue Hédi Nouira Chatt Erromane 4022 Akouda

Déclaration et date du dépôt : N°RR256716446TN du 4/02/2019

Président : Mahmoud Romdhane

Secrétaire général : Safa Slama

Trésorier : Zora Kacem.

2019S00392APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tennis Club Capsa

Sujet : Association Sportive

Siège social : Cité El Menzah Ras El Kef Gafsa

Objectif : Promotion du sport de tennis à la région de Gafsa

Président : Salhi Rabie.

2019D00033APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Sensei Gafsa

Sujet : Association Sportive

Siège social : Sale de sport Tej-Gym Cité des jeunes Gafsa

Objectif : Encadrer les jeunes et les aider à réussir dans le sport

Président : Tej Ayoub

Trésorier : Salah Lamin.

2019D00034APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès-verbal de constat n°12279 en date du 27/9/2018 établi par le maître El Abdi Mabrouk huissier notaire et suite à la lettre recommandée en date du 27/9/2018 sous n°RR 212514856 TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date du 23/01/2019, une association Générale a été constituée :

Nom de l'association : Association Remada - EUROPE-SOLID'R

Adresse : Librairie Ennajah, Rue Monji Slim Remada 3240

Objectif : - Contribuer à faire revivre l'esprit de la solidarité Remada et à l'extérieur.

- Contribuer à l'avancement des domaines éducation, la culture et le divertissement.

Président : Tarak Ben Belgacem Elmahdi.

Secrétaire général : Fethi Lagneb

Trésorier : Youssef Ben Gayed

Nombre des membres : 13 membres.

2019M00136APSF1

Homologation de résolutions

Nomination du président provisoire du syndic

Le Syndic de la Résidence Port Yessmine à Yessmine Hammamet

Par la décision N°1415 du 19-02-2019 de Monsieur le Président de la collectivité locale de Hammamet.

1- Monsieur AbdEnnacer Aboudi est désigné comme président provisoire du syndic de la Résidence port Yessmine à Yessmine Hammamet pour une période de 6 mois à compter de la date de la présente décision.

2- le président provisoire du syndic remplit les fonctions suivantes :

- La conservation de l'immeuble ou l'ensemble immobilier.

- Gérer et maintenir les parties communes.

- Déterminer les montants de contribution requises par chaque copropriétaire ou celui qui agit en lieu et place.

2019T00408APSF2

Désignation d'un nouveau bureau syndical

En vertu du procès-verbal du syndicat des copropriétaires de la résidence «les Flamants Roses» sise à Radés Méliane, Rue El Mansoura n°17 enregistré à la recette des finances de Radés le 12/12/2018 sous le numéro 18703502 quittance n°02077016 on a procédé à l'élection d'un nouveau bureau syndical, dont la composition est comme suit :

- Maher Ferjani : Chef syndic
- Karim Daoud : Secrétaire général
- Imed Arfaoui : Membre
- Zied Ben Amor : Membre
- Amel Hemriti : Membre
- Mongi Ben Yaiche : Membre.

2019R00707APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Sté Juris affaires Avocats & Conseils

Me. Med Slim Bouderbala

45 Rue Ali Dargouth, 1001 Tunis

Tél : 71 256 751

Partie poursuivante : société Tuniso-Qatarie de recouvrement en la personne de son représentant légale, société anonyme, RC au TPI de Tunis n°116622003B, siège social à la rue Torkana impasse du Lac Balkhach, résidence Ezzouhour le Lac I, BP 120, 1035 Tunis.

Partie saisie :

Sté Rihab Distribution en la PSRL, RC au TPI de Ben Arous sous le n°D1381922002, siège social au n°46 rue Omar Ibn El Khathab Bougarnine Hammam-Lif Ben Arous en tant que débitrice principale.

Mahmoud Ben Ahmed Azzabi, Tunisien, commerçant, titulaire de la CIN n°05003865 demeurant au n° 18 Avenue Youssef Rouissi appart 12 Manar II Tunis en tant que caution hypothécaire.

Avocat poursuivant : Me Med Slim Bouderbala, de la société Juris Affaires Avocats & Conseils sise au n°45 rue Ali Dargouth Tunis 1001 (MF : 1303354Q).

Immeuble saisi : Immeuble objet du titre foncier n°111 07 Médenine dénommé «ERRAHMA» composé des parcelles suivantes : 545.556.671.747.2170.2361.2393 situé à Midoun-est délégation de Djerba Gouvernorat de Médenine d'une superficie totale de 5940 mètres carrés. Les parts indivises saisies appartenant à Mr Mahmoud Azzabi sont d'une superficie de 990 mètres carrés. L'immeuble est réparti en sept parcelles comme suit :

*une première parcelle nord-sud délimitée au nord par une «Tabia» sur me distance de 14.62 Mètres à l'est par la parcelle 559 sur une distance de 41.70 mètres au sud par la parcelle 550 sur une distance de 13.15 mètres puis par la parcelle 547, à l'ouest une séparation sur une distance de 39.26 mètres puis la parcelle 546. La superficie totale de la parcelle est de 559.00 mètres carrés composée d'un palmier et constituant la totalité de la parcelle 545.

*une deuxième parcelle nord-sud délimitée au nord par la parcelle n°557 sur une distance de 18.23 mètres à l'est par la parcelle 564 sur une distance de 59.27 mètres au sud par une «Tabia» sur une distance de 17.29 mètres puis par la parcelle 542, à l'ouest par la parcelle 2396 sur une distance de 27.00 mètres et la parcelle 555 sur une distance de 31.33 mètres. La superficie totale de cette parcelle est de 1038.00 mètres carrés composée de 5 oliviers, 3 nids de palmiers ainsi que de 5 palmiers et constituant la totalité de la parcelle 556.

*une troisième parcelle est-ouest délimitée au nord par la parcelle n°672 sur une distance de 14.54 mètres à l'est par une «Tabia» sur une distance de 8070 mètres puis la parcelle 647, au sud par la parcelle 670 sur une distance de 14.61, à l'ouest par une route publique sablée sur une distance de 8.17 mètres. La superficie totale de la parcelle est de 123.00 mètres carrés composée d'un olivier et constituant la totalité de la parcelle 671.

*une quatrième parcelle nord-sud délimitée au nord par la parcelle 749 sur une distance de 12.74 mètres, à l'est par la parcelle 970 sur une distance de 28.25 mètres, au sud par la parcelle 712 sur une distance de 7.25 mètres et la parcelle 713 sur une distance de 6.81 mètres, à l'ouest par la parcelle 744 sur une distance de 31.53 mètres. La parcelle est d'une superficie totale de 394.00 mètres carrés et constituant la totalité de la parcelle 747.

*une cinquième parcelle nord-ouest délimitée au nord par la parcelle n°2392 sur une distance de 22.88 mètres, à l'est par la parcelle 2171 sur une distance de 12.46, au sud et à l'ouest par un immeuble non immatriculé sur une distance respective de 22.31 et de 14.46 mètres. La superficie totale de la parcelle est de 303.00 mètres composée de deux oliviers et constituant la totalité de la parcelle 2170.

*une sixième parcelle nord-sud délimitée au nord par la parcelle n°869 sur une distance de 6.82 mètres la parcelle 936 sur une distance de 3.64 mètres la parcelle 867 sur une distance de 17.95 mètres et la parcelle 936 sur une distance de 11.74 mètres, au nord par la parcelle 866 sur une distance de 12.80 mètres et la parcelle 868 sur une distance de 23.80 mètres, 32.87 mètres et 22.52 mètres, au sud par la parcelle 863 sur une distance de : 13.05, 4.78 et 19.48 mètres, à l'ouest par la parcelle 8.61 sur une distance de 20.40 mètres la parcelle 870 sur une distance de 25.87 mètres et la parcelle 869 sur une distance de 36.58 mètres. La superficie totale de la parcelle est de 2911.00 mètres carrés composée de 3 nids de palmiers, de deux palmiers et de deux oliviers constituant la totalité de la parcelle 2361.

*une septième parcelle constituant un terrain nu nord-ouest délimitée au nord par la parcelle 2186 sur une distance de 28.02 mètres, à l'est par un immeuble non immatriculé sur une distance de 6.58 mètres la parcelle 2354 sur une distance de 11.20 mètres et la parcelle 2353 sur une

distance de 3.05 mètres, au sud par la parcelle 2133 sur une distance de 25.10 mètres et la parcelle 2178 sur une distance de 4.78 mètres, à l'ouest la parcelle 2177 sur une distance de 21.44 mètres. La superficie totale de la parcelle est de 612.00 mètres carrés constituant la totalité de la parcelle 2393.

Mise à prix : cinquante-cinq mille trois cent dix dinars et huit cent trente-trois millimes.

Lieu et date de la vente : le lundi 8 avril 2019 à partir de 9h devant la chambre des criés du TPI de Médenine,

Conditions et horaires de visite de l'immeuble : Tous les jours sans conditions.

2019T00401VEPA1

Vente aux enchères publiques après saisie immobilière

Etude Me Mohamed Tahar Turki

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le mercredi 27/3/2019 à 9 heures du matin suivant à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 et conformément au cahier de charge objet de l'affaire n°1206 ventes aux enchères publiques.

Partie poursuivante : Banque Tunisienne de Solidarité, société anonyme en la personne de son représentant légal, demeurant dans son siège social 56 avenue Mohamed V et dans son domicile élu chez Maître Mohamed Tahar Turki ; Avocat à la cour de cassation 31 Avenue Fathat Hached Sfax. Son registre de commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis est B1162831997. (Créancier).

Partie saisie : Ghazi Ben Abdclaziz Njeh, éleveur de bétails, demeurant à la route de Tunis km 8 merkez essedra rue 5 août Sakiet Ezzitt et nu siège de son projet sis bosaiid el hdhara Skhira Sfax titulaire de la CIN numéro 05371448 du 24/3/2008. (Débiteur).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Tabar Turki, Avocat à la cour de cassation 31 Avenue Farhat Hached Sfax. Matricule fiscal : 630104/N/A/P/000

Immeuble saisi : Le terrain objet de la vente fait partie du cadastre de la Skhira sis à bousaid el hdhara délégation de la Skhira Sfax, objet du titre foncier «Rania» n°243698fax. Est constitué par :

A/ La totalité de la parcelle n°88 du plan de cadastre de Skhira Sfax complantée par 1 000 pieds d'oliviers environ irriguées goutte à goutte auparavant et délaissée en ce moment et de 12 autres pieds d'oliviers en croissance «hwil» délaissées objet du titre foncier 24369 Sfax.

B/ La parcelle n°100 du plan de lotissement du titre foncier 24522 Sfax sis à el Skhira-Sfax extraite du titre foncier 24522 Sfax et qui a été jointe au titre 24369 Sfax le 8/7/2005 livre 15/2005 n°191 complantée de 300 pieds d'oliviers en croissance «hwil» goutte à goutte délaissées en ce moment. Et comprend une étable de vache vide et un dépôt et une maisonnette pour gardien constituée de 2 chambres et une entrée et une cuisine et une salle de bain et une véranda ouvrant du coté sud-est. Cette parcelle est à l'origine comprise dab le titre foncier 24522 et qui a été jointe au titre foncier 24369 Sfax et qui est devenue une seule parcelle objet du titre 24369 Sfax ayant une superficie 60766 m².

Les 2 parcelles sont séparées par un passage agricole.

La parcelle n°88 est limitée au sud est par un voisin et au sud-ouest par Abdelaziz Njeh et au lord est par awled nasser et la parcelle n 87 et au nord-ouest par un passage agricole et puis la 2ème parcelle n°100.

La parcelle n°100 est limitée au sud est par un passage agricole publique et puis la 1ère parcelle et au nord est par Hmed Ben Mohamed Ben Mahmoud et au nord-ouest par youssfifia et ghrairi chacun d'un côté et au sud-ouest par Kilani Ben Mahmoud.

Tous ceci conformément au commandement signifié par la partie poursuivante ci-dessous désignée à la partie saisie ci-dessous désignée par l'huissier notaire Me Madiha Drira le 28/11/2018 sous le n°25443 et déposé à l'administration de la conservation foncière Sfax le 27/12/2018 sur le titre 24369 Sfax «Rania» selon le courrier de l'administration de la conservation foncière daté du 15/1/2019. Et de l'expertise de Mr Sessi Ben Ali du 15/8/2018 chargé suivant ordonnance de Mr le président du tribunal de 1ère instance de Sfax2 le 10/7/2018 sous le numéro 2340, el qui a estimé le prix de la parcelle n°88 à 29.800.000 DT et le prix de la parcelle n°100 53.000,000 DT soit pour la totalité du terrain objet de la vente quatre vingt deux mille huit cent dinars (82.000 ;000 DT).

Mise à prix : Quatre-vingt-deux mille huit cent dinars (82.800,000 DT) pour la totalité du bien saisi.

Observations : -la visite de l'immeuble se fait aux jours et heures de travail, la vente se fait conformément aux dispositions ci-dessus citées et la consultation du cahier de charge se fait soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Pour participer aux enchères publiques il faut consigner le tiers de la mise à prix à savoir 278.600,000 DT.

- L'autorisation du gouverneur est exigée pour les étrangers.

2019X00404VEPA1

Vente Immobilière après réduction

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000

Poursuivant : Banque de l'Habitat, Société Anonyme, inscrit au Registre de Commerce sous le N° B 138811996, siège social 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis.

Débiteur principal : LA SOCIETE HASNA D'EXPLOITATION FLORALE S.A (SOHEF S-A) inscrite au RC n°B2132102013, M.F n°1285721 P, dont le siège social est situé à Nekrif-Remada - Tataouine Représentée par son représentant légal.

Partie saisie : Nejiba Bent Tahar Charfi veuve Sellami titulaire de la carte d'identité nationale n° 01081556 demeurant à route de Tunis rue Ghedly Kallala Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B. A12 Sfax 3000. M.F 000 P A 630 188 K,

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°8115 Sfax dénommé "Aida VI" situé à route de Tunis km 0,5 Sfax, dont la superficie est 263 m², composant un bâtiment de 3 étages (R+2) en cour de construction, au rez-de-chaussée il existe un dépôt, des escaliers, une salle, un bureau et une salle d'eau, au premier et au deuxième étage deux appartements à chaque étage en cour de construction; Charges ;- Hypothèque au profit de la Banque de l'Habitat de 797.000,000 Dinars inscrite le 29/4/2013.

Hypothèque au profit de BFPME de 717.000,000 Dinars inscrite le 01/7/2013.

Hypothèque au profit de la Banque de l'Habitat de 1.600.000,000 Dinars inscrite le 4/10/2013.

Hypothèque au profit de la Banque de l'Habitat de 246.000,000 Dinars inscrite le 22/05/2015.

Mise à prix : Trois cent dix-huit milles Dinars (318.000d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi le premier avril deux mille dix neuf (01/4/2019) à Neuf Heures à la Chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2019X00406VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après réduction du prix d'ouverture de 40%

Le créancier saisissant : L'ARAB TUNISIAN BANK, S.A inscrite au R.C auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B167001997, dont le siège social est situé à Tunis, 9 rue Hédi Nouira 1001 Tunis, représenté par son directeur générale. Son domicile élu est chez cabinet Maître Sami Akrout Avocat à la cour d'appel, sis à 5 rue Sidi Abess Houmet souk Djerba.

Le débiteur saisi : Ridha Bessi, demeurant à Ouallagh Houmet Souk Djerba.

L'avocat poursuivant : Maître Sami Akrout Avocat à la cour d'appel, 5 rue sidi Abess Houmet souk Djerba, Matricule fiscale : 911220/E.

L'immeuble saisi : Terrain nu n058 de la zone cadastrale W Mezraya à plusieurs ongles, étendu entre le sud et le nord avec une déviation vers l'ouest. D'une superficie égale à 5037 m². Limité de sud Est par une tabia au long de 18.40m et 17.36m et 34.60m et 15.30m ensuite par une route rurale amenant à Mezraya de Nord et amenant à la route goudronnée liant houmet souk à Midoun de sud.

De coté sud ouest dans une première partie par une tabia au long de 29.1 Om et 19.60m et 6m ensuite la parcelle n°59 au nom des tiers et dans une deuxième partie au long de 20.80m et 16.20m et 14m ensuite la parcelle n°68 au nom des tiers.

De coté nord est par une tabia au long de 12.10m et 34.15m ensuite la parcelle n°56 au nom des tiers.

De coté nord ouest par une tabia au long de 36.35m et 35.60m ensuite deux parcelles de terrain au nom des tiers.

Le terrain se situ près de centre commerciale de Mezraya Djerba dans une zone agricole hors le plan d'aménagement et à coté de plusieurs habitations et les services de l'électricité et de l'eau potable.

Le prix d'ouverture : Cent vingt mille huit cent quatre vingt huit dinars 120.888.000 dt.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 8 avril 2019 à partir de neuve heur (9 h) du matin auprès du tribunal de première instance de Médenine.

La visite de l'immeuble saisi : Quotidiennement à partir de huit heures (8h) du matin jusqu'à dix huit heures (18h).

2019M00137VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40% de la mise à prix

Etude Maître Mohamed Rekik

Avocat à la cour

Poursuivant : La société Tunisian-Saoudian Bank, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à 32 Rue Hédi Karray Tunis inscrite au registre de commerce à Tunis sous le n° B16641997 son domicile élu concernant au bureau de son avocat Maître Mohamed Rekik.

Partie saisie ; La société BIG STAR DISTRIBUTION, matricule fiscal n°788255X; RC n°B116752002 son siège social est à la Zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Rekik. 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723 999. MF : 0760056W

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble, objet du titre foncier n° 178455 Tunis dénommé "Kamel" d'une superficie de 143 m²; Il s'agit d'un immeuble rectangulaire à usage commercial situé au rez de chaussée du complexe La Rose Immobilière à coté du complexe le Palmarium, situé à sidi Daoued la Marsa à proximité de la route reliant Sidi Daoued et La Goulette du coté gauche de Route menant à la Marsa. L'immeuble constitue la parcelle n°37 du titre foncier n°178425 Tunis d'une superficie de 143 m² et les parts indivises de 122,589/10000 constituant sa part dans les parties communes restantes à l'immeuble dénommé La rose objet du titre foncier n°178425 Tunis.

Mise à prix : 257.400,000 DT après réduction de 40% majoré de 3.899,000 d à titré de frais de procédure.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine

Date et lieu de vente : Le mardi 02/4/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Tunis.

Le cahier de charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis où il est déposé un exemplaire.

2019401204VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie saisissante : la banque internationale arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Ghazouani Mohamed avocat dont le cabinet est au 08 rue de Kuweit, Lafayette, Tunis. M.F : PA1127125/T

Partie saisie : 1- Mouldi Ben Abdallah titulaire de CIN 05159672 demeurant au 05 rue imam Sahnoun, Jendouba, en sa qualité de débiteur.

2-Dalila Ben Othmen demeurant au 05 rue imam Sahnoun, Jendouba, en sa qualité de caution hypothécaire solidaire.

Avocat poursuivant : Maître Ghazouani Mohamed Avocat a la cour d'appel; sis 08 rue du Kuweit Lafayette, Tunis M.F : PA1127125/T

Immeuble objet de poursuite : L'immeuble fait l'objet du titre foncier 12345 Jendouba, appelé "Résidence Azzouz" consiste dans l'ensemble en un bâtiment construit au-dessus d'un terrain propice à la construction, situé à l'angle de deux rues, composé de trois étages dont le rez-de-chaussée est exploité en tant que café et un restaurant ainsi que d'un entrepôt contenant deux étages, ce dernier contient au-dessus un Mezzanine et deux étages qui sont composés de deux appartements le premier comprenant une chambre à coucher, un salon, une salle de bain et toilette, le second est plus spacieux comprenant deux chambre à coucher, un salon et salle a manger, une cuisine, toilette et deux balcons. L'ensemble du bâtiment aux trois étages a été couvert par le Plancher en corps creux, Les limites de l'immeuble sont à l'est l'itinéraire du Commissariat régional de l'éducation à l'ouest une route au nord une route et au sud un terrain nu. La superficie de la propriété est estimée à 291 m² comme suit : Rez-de-chaussée: composé d'un Café, une cuisine comprenant aussi les accessoires de 199 m² et la partie supérieure contient un Restaurant au Mezzanine de 97 m² et un entrepôt de 24 m², chaque étage et d'une superficie de 166 m² cette propriété est située au centre de la ville de Jendouba en face du terrain municipal.

Mise à prix : six cents soixante dix milles trois cents quatre vingt dix dinars.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le mardi 02/4/2019 à 9h du matin et suivant au tribunal de première instance de Jendouba.

Condition de visite : peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail.

2019401205VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de redressement Judiciaire

Société Tunisienne de Technique Electrique Sarl

Immeuble Forum av Habib Bourguiba Nabeul et de période de Contrôle

En vertu de la décision de Mr le président du Tribunal de 1ère instance de Nabeul dans l'affaire n°33. Il a été décidé l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire et de l'ouverture de la période de Contrôle et la désignation de Mme Neila Chebli juge commissaire et Mr Fethi Said administrateur judiciaire. Les créanciers de la société sont invités à présenter les justificatifs de leurs créances entre les mains de l'administrateur judiciaire à son bureau sis centre Dorra Bloc B Manar 3 étage 2 Tunis 2092 ou par lettre recommandée avec AR avant le 31 mars 2019.

2019T00415VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la justice et des droits de l'homme

Tribunal de 1ère instance de Sfax

Le 4/02/2019 le juge commissaire au Tribunal de 1ère instance de Sfax a rendu dans l'affaire 597 son ordonnance de l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers consignés à la caisse de dépôt et consignation sous le numéro M033796 du 28/6/2016 et du montant de 7.207,020 D.

Suite à la requête déposée par l'avocat Mohamed Tahar Turki pour le compte de son client Banque Tunisienne De Solidarité contre le débiteur Ibrahim Kammoun et les autres créanciers désignés dans l'ordonnance sur requête de consignation des deniers.

Et conformément aux dispositions de l'article 468 CPCC : "Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité êtres rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Cet avis est rendu conformément aux articles 466 et 467 CPCC.

2019X00405VEPA2

Ouverture des procédures de règlement amiable

Société "TMTC" - SARL

18 avenue Maghreb el Arabi Z3 4071 Sousse

RC : 1585852012

MF : 1244746/Y

CNSS n° : 536080 - 58

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance Sousse en date du 31/01/2019, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement amiable et, une période de contrôle pour une période de 3 mois. Nomination de Mr Laarif Sadok, conciliateur, dont l'adresse est Avenue Yasser Arafet immeuble Jeaim App.3 Sahloul 4054 Sousse, pour, examiner et concilier les dettes de la société et leurs créanciers en ce qui concerne le mode de remboursement de leurs dettes, sous réserve des dispositions de l'article 428, du code de commerce dans un délai de trois mois.

2019A00166VEPA2

Avis

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia en date du 4/02/2019 dans l'affaire n°126, il a été décidé la nomination de Mr Bilel Rahmouni en tant que liquidateur de la dite succession de Mr El Mokhtar Ammar en lieu de Mr Rafik Hmila pour continuer les affaires de la liquidation. Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à la rue 18 Janvier immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2. Ariana 2080, tel : 71.709.153 fax : 71.709.863).

2019401198VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Société Tourisme et développement «Hôtel les Pyramides»

Société anonyme

Capital social : 10 000 000 DT

11, Rue d'Algérie, Tunis

MF : 002478W/A/M/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Tourisme et Développement "Hôtel les Pyramides" société anonyme, au capital de 10 000 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 21 mars 2019 à 11h, au 43 Avenue H. Bourguiba, Le Colisée, Bureau 358, 3ème étage, 1000, Tunis, sur convocation du conseil d'administration à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification de la tenue tardive de l'Assemblée Générale

2) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016 et sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4) Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2016.

5) Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2016.

7) Renouvellement et nomination d'administrateurs pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

8) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

9) Apurements de soldes anciens.

10) Questions diverses.

2019T00413SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société du Lac des Activités de Loisirs

SA au capital de 1.000.000 Dinars

151 0506T/A/M/000

Siège social : Club Nautique du Lac - Les Berges du Lac - 1053 Tunis Cedex

Messieurs les Actionnaires de la Société du Lac des Activités de Loisirs sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 26 mars 2019 à 14h

au siège social de la Société de Promotion du Lac de Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de gestion relatifs respectivement à l'activité de la société pour l'exercice 2018 ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

4- Examen et approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2018 ;

5- Quitus aux administrateurs relatif à l'exercice 2018;

6- Pouvoirs pour formalités légales.

2019R00703SANB3

Convocation pour une assemblée générale ordinaire

Société AHLEM CONSERVE SA

Siège Ain Kssir Chemtou Jendouba Nord

Matricule fiscal : 1169442K

Registre de commerce : B14167312010

Capital : 320.000DT

Les actionnaires de la société AHLEM CONSERVE SA sont convoqués pour une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 01 Avril 2019 à 10 heures au siège de SAGE CAPITAL sis à capital sis à Avenue de la Bouse B5 et B6, Immeuble MOLKA, les jardins du Lac, Les Berges du Lac 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen de la situation financière de la société

2. Examen des perspectives de la société et des actions à entreprendre

3. Examen des états financiers pour les exercices 2010 à 2018.

4. Lecture des rapports d'activités 2010 à 2018.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat revêtu de la signature du mandant et indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2019R00713SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société de Promotion du Lac de Tunis

SA au capital de 44.000.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Rodrigo de Freïtas - Les Berges du Lac -

B.P. 36 - 1080 Tunis Cedex

Messieurs les Actionnaires de la Société de Promotion du Lac de Tunis sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 26 Mars 2019 à 13h au siège social de la société et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport de gestion relatifs respectivement à l'activité de la société et à celle du groupe pour l'exercice 2018 ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

4- Examen et approbation des états financiers de la société et des états financiers consolidés pour l'exercice 2018 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

6- Approbation de la nomination d'un membre du conseil d'administration de la société;

7- Quitus aux administrateurs ;

8- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2018 ;

9- Pouvoirs pour formalités légales.

2019R00714SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RC : B114642001

MF : 756308S/A/M/000

CNSS : 00186995-76

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 27 mars 2019 à 15h au siège de la société, sis au Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Résidence l'Etoile du Nord Bloc A, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire concernant l'activité de la société durant l'exercice 2018 ;

2) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;

3) Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

4) Approbation des opérations et des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7) Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration pour les années 2019-2020 & 2021;

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2019 - 2020 & 2021.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2019R00717SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RC : B114642001

MF : 756308S/A/M/000

CNSS : 00186995-76

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 27 mars 2019 à 16h, au siège de la société, sis au Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Résidence l'Etoile du Nord Bloc A, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Se prononcer sur la continuité de l'activité de la société;

2. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2019R00718SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE MONASTIR

Au capital social 3.939.390,000 D

Messieurs les Actionnaires de la Société de Développement Touristique de Monastir «RUSPINA Hôtel», sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 avril 2019 à 10h30 au siège de la société situé à Skanès - Monastir, 5000, Tunisie; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration.

2. Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017.

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, du Rapport du Conseil d'Administration.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Affectation des Résultats.

6. Allocation de jetons de présence.

7. Quitus aux Administrateurs.

2019S00391SANB3

Convocation

Société Touristique du Kheops Hôtel

SA au capital de : 18000 000 DT

11, Rue d'Algérie, 1001 Tunis

MF : 12743Z/A/M/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société Touristique "Kheops Hôtel" Société anonyme, au capital de 18 000 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Mixte, qui se tiendra le jeudi 21 mars 2019 au 43 Avenue H. Bourguiba, Le Colisée, Bureau 358, 3ème étage, 1000, Tunis, sur convocation du conseil d'administration à l'effet d'examiner les; points de l'ordre du jour suivant :

A/ Assemblée générale ordinaire à 12h :

1) Ratification de la tenue tardive de l'Assemblée Générale

2) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 et sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4) Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2015.

5) Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2015.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2015.

7) Questions diverses.

B/ Assemblée générale extraordinaire à 12h 45 :

1) Réduction du capital social de la société.

2) Modification conséquente de l'article 6 des statuts de la société.

2019N00288SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIPELLETS SA

MF : 1308970 GAM 000

RC : B02146012013

Date : 18 mars 2019 à 10h

Lieu : Z.I Zriba 4 -lot 51, Hammam Zriba - Zaghouan

Chers actionnaires de la société TUNIPELLETS, vous êtes convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18 mars 2019 à 10h au siège social de sociétés sis à la Z.I Zriba 4 - lot 51, Hammem Zriba - Zaghouan qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31/12/2017

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31/12/2017 et approbation des états financiers au titre du même exercice ainsi que les conventions prévues par l'article 200 du CSC,

- Affectation du résultat

- Quitus aux administrateurs

- Fixation des jetons de présence

- Pouvoir pour les formalités légales d'enregistrement.

2019U00024SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN CAPITAL

SA au capital de 588.230 dinars

Siège social : Immeuble Amen Bank, 1002, Tunis

R.C. : B24120732010

M.F : 1158084N/A/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN CAPITAL sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 mars 2019 à 13h dans les locaux d'AMEN CAPITAL, sis à l'immeuble l'Amen Bank, 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers pour l'exercice 2018;

4- Quitus aux administrateurs ;

5- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2018 ;

6- Nomination du commissaire aux comptes ;

7- Nomination des administrateurs ;

8- Fixation du montant des jetons de présence;

9- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

10- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN CAPITAL, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la société, au moins cinq jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société et ce durant le délai légal.

2019401200SANB3

Convocation pour une Réunion extraordinaire

de la Société OUED BOUZID CAP AFRICA

Matricule fiscal : 1522740/R/M/N/000

Registre de commerce : B1219062017

Suite à la demande de monsieur Mohsen Ben Ahmed Ben Mohamed Oueslati titulaire de la carte d'identité nationale n°04471251 nommé Directeur de la ferme invite tous les actionnaires de la société qui sont : Monsieur Dhaou Ben Hamed ; Ali Farés, Hassen Guachita, Abdelmajid Khalfet, Abdelmonoom Miladi et Anis Toumi pour se présenter à la Réunion Extraordinaire pour discuter et négocier la situation financière de la société et installé le nouveau Président directeur Général de la société après avoir démissionner l'ancien Président directeur Général et actualisé les parts des actionnaires.

Cette Réunion est fixée pour le 15 Mars 2019 au siège de la société sis à Laroussa gouvernorat de Siliana.

2019401202SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Méditerranéenne d'Aménagement Industriel «MEDAI»

Société anonyme

Capital social de 1 000 000 Dinars.

Siège social : C/O BTK-10 bis, avenue Mohamed V - 1001 Tunis

M.F : 1114727 X/P/M/000

R.C : B24139082009

Les actionnaires de la Société Méditerranéenne d'Aménagement Industriel « MEDAI» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 25 mars 2019 à 10 heures, au siège de la société C/O Banque Tuniso-Koweitienne, sis au 1.0 bis, avenue Mohamed cinq - 1001- Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018;

4- Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2018;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018;

7- Nomination des Administrateurs;

8- Renouvellement du mandat du Commissaire Aux Comptes;

9- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2019 ;

10- Pouvoirs pour formalités.

2019401203SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE DES CIMENTS DE GABES»

Société anonyme

Capital social : 23.559.552 dinars

Siège social : 75, Avenue Khereddine Pacha -Appartement B15 - 5ème étage -1073 Montplaisir Tunis

M.F : 008232/A/A/M/000

CNSS : N°45619-29

Le conseil d'administration tenu le 27/02/2019, convoque Les actionnaires de la Société à L'assemblée générale ordinaire devront se tenir le vendredi 29 mars 2019 à 10 Heures au siège social avec comme points à l'ordre du jour :

1/ Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2018 ;

2/ Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

3/ Approbation des conventions réglementées;

4/ Lecture par les Commissaires aux Comptes des rapports sur les états financiers Consolidés du Groupe SCG, arrêtes au 31/12/2018 et approbation des états financiers Consolidés;

5/ Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2018 ;

6/Quitus aux administrateurs;

7/ Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2018 ;

8/ Renouvellement des mandats d'administrateurs ;

9/ Renouvellement du mandat du 2ème commissaire aux comptes.

2019401206SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN PROJECT SA

SA au capital de 200.000 dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

R.C : B115201996

M.F : 447344/B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 mars 2019 à 11 h au siège d'AMEN BANK, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers pour l'exercice 2018.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2018.

6- Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

2019401207SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UNIVERSITE MAHMOUD MATERI "UMM"

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

1, Rue Badii Ezzamen - Cité Mahrajène El Menzah I - Tunis

MF : 985002/B/A/M/000

CNSS : 285200-20

Messieurs les actionnaires de la Société UNIVERSITE MAHMOUD EL MATERI «UMM »sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 26 mars 2019 à 10 heures au siège social sis au 1, Rue Badii Ezzamen Cité Mahrajène - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2018;

2) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes;

3) Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

4) Affectation du résultat de l'exercice 2018;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 20J8 ;

6) Renouvellement du mandat des administrateurs;

7) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

2019401210SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

6, Avenue Habib Thameur - 1069 Tunis

Matricule fiscal : 05855 P/P/M/000

Registre de commerce : B110.199.1997

N° d'Affiliation CNSS : 16188/86

Le Conseil d'Administration de la caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles à l'Honneur de convoquer Messieurs les Délégués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 23 Mars 2019 à 9 Heures 30 Minutes à l'Hôtel AFRICA -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'Activité de l'exercice 2017.

2. Lecture des Rapports des deux commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017.

3. Approbation du Rapport, du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2017.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2017.

5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2017.

6. Approbation des Résolutions par l'assemblée générale ordinaire.

2019T00410SODB3

Convocation pour une assemblée générale

Société mutuelle de base

Elwaha Gabès

M.F : 9633T/M/N/000

Le conseil d'administration de la société coopérative mutuelle de base des services agricoles «Elwaha» Gabès a le droit de vous inviter à assister à l'assemblée générale ordinaire de 2014/2015/2016/2017 le 4 mars 2019 à 10h du matin à la salle d'El Kendil kornich Gabès :

L'ordre du jour :

- Récitation du rapport financier et littéraire pour les années 2014/2015/2016/2017

- Récitation de rapport de commissaire aux comptes pour les années 2014/2015/2016/2017

- Acquittement des membres du conseil d'administration pour leurs actions en 2014/2015/2016/2017

- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration

- Divers.

2019Z00086SODB3

Société Mutuelle de service agricole «El AIN»

MF : 1387920/K/A/M000

Messieurs les actionnaires de la société mutuelle de base de services agricole "El ain" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 23 mars 2019 à 9h à la salle des réunions de la municipalité de Ain Jloula suivi par une assemblée générale ordinaire pour les années financière 2015, 2016 et 2017 suivant l'ordre du jour :

- Libérer le capital social de la société et modification de l'article 38 des statuts.

- Lecture et approbation du rapport des conseils d'administration.

- Lecture et approbation des commissaires aux comptes et Quitus à l'administrateur

- Divers

Cet avis est une convocation a tout adhérent de la société.

2019H00057SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis de perte

Monsieur Chahed Hédi déclare qu'il a perdu un titre de propriété n°38651/08 délivré le 24 Juillet 2014 comme il a déclaré aussi la perte d'un contrat de cautionnement enregistré le 01 Août 2014 sous le n° 14602623-quittance : M040991.

2019R00719DIVD2

Avis

Monsieur Abdelaziz Ben Bechir Ben M'hamad. Rekik Tunisien CIN numéro 01116116, déclare qu'il est propriétaire d'un local situé à cité Habib route de Mharza Km 4 Sfax par l'acte d'achat du 12 Mars 2000 enregistré le 29 septembre 2000 quittance n°M044562 rédigé par les deux notaires Abdelaziz Bouattour et Ahmed Baakkar. Son titre de propriété est perdu et il voudrait avoir un autre, toute personne ayant objection devrait déclarer au tribunal de première instance de Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00397DIVD2

Avis

Khaled Ben Mohamed Salah Mhamdi déclare qu'il est propriétaire d'un terrain de 552,50 m² sis Route Fddeyer Km 10 Sfax limite au sud par une rue à l'Est par une rue au nord par Njeh à l'Ouest par Fathi Enayfer

Il a égare le titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'original des registres des notaires Mourad Hajjem et Sami Sellami.

Toutes contestations devra s'adresser chez le notaire Mourad Hajjem 4 Rue Sidi Ali Karay Sfax dans un délai de 70 jours à partir de cet avis passant ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2019X00401DIVD2

Avis

Monsieur Hbib Daoud déclare par la présente qu'il a perdu l'acte de propriété d'une parcelle de 340 m² sise à Sfax Route Manzel Chaker km 5 objet d'achat et de vente du 12/11/2012 acte notarié de Yassin Rebai et Neji Baklouti d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme des deux actes, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 70 jours de cet avis.

2019X00402DIVD2

Avis

Monsieur Dhouib Mokhtar B Sadok déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'une portion du terrain marjja plus maison située à Sfax route de Tunis km 8 provenant par acte d'achat du 24/5/1963 enregistré le 28/8/1965 n°167 par les deux notaires Jerbi Amal et Louze Mohamed.

Il souhaite extraire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 70.

2019X00408DIVD2

Avis

Mlle Yengui Jihen annonce qu'elle possède un terrain sise à route Tunis Km 7 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte originale tout contestant devra s'adresser au tribunal de 1ère instance de Sfax dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2019X00410DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Avis n° 2019S00214APSF1 paru au JORT annonces n° 25 du 26 février 2019.

Lire : Siège : Avenue El Fardaws - Khezama Ouest 4071 - Souss.

Au lieu de ..... El Farda

Le reste sans changement.

TUNIS INTERNATIONAL BANK

BILAN

Arrêté au 31.12.2018

(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2018	2017
AC 1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	160 060 137	28 673 293
AC 2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	270 926 531	380 140 449
AC 3	Créances sur la clientèle	5	25 352 081	24 340 302
AC 4	Portefeuille titres commercial	6	17 955 382	19 249 478
AC 5	Portefeuille titres d'investissement	7	108 184 113	106 242 440
AC 6	Valeurs immobilisées	8	2 394 804	2 751 102
AC 7	Autres actifs	9	1 762 281	1 605 251
	TOTAL ACTIFS		**586 635 329**	**563 002 315**
PA 2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	171 381 205	163 834 626
PA 3	Dépôts de la clientèle	11	275 644 609	265 080 172
PA 5	Autres passifs	12	11 847 967	14 125 561
	TOTAL PASSIFS		**458 873 781**	**443 040 359**
CP 1	Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2	Réserves		28 553 988	27 612 836
CP 4	Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5	Résultats reportés		36 119 119	31 520 797
CP 6	Résultat de l'exercice		12 088 441	9 828 323
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	**127 761 548**	**119 961 956**
	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**586 635 329**	**563 002 315**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31.12.2018

(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2018	2017
	PASSIFS EVENTUELS			
HB 1	Cautions, Avals et autres garanties données		7 920 338	3 652 466
HB 2	Crédits documentaires		1 968 433	4 076 659
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		9 888 771	7 729 125
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		9 888 771	7 729 125
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS			
HB 7	Garanties reçues		38 027 262	42 471 302
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		38 027 262	42 471 302

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018

(Unités en US Dollars)

	Désignation	Notes	2018	2017
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		**23 299 146**	**19 214 458**
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14	7 949 320	5 583 958
PR 2	Commissions perçues	15	3 276 592	3 282 705
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	4 626 723	3 908 848
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17	7 446 511	6 438 947
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		**-1 717 588**	**-1 542 127**
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18	-1 544 488	-1 288 700
CH 2	Commissions encourues		-173 100	-189 562
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		0	-63 865
	PRODUIT NET BANCAIRE		**21 581 558**	**17 672 331**
CH4/PR5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-468 171	1 122 241
PR6/CH 5	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-18 363	19 496
PR 7	Autres produits d'exploitation		0	2 367
CH 6	Frais de personnel	19	-3 862 687	-4 053 475
CH 7	Charges générales d'exploitation	20	-3 146 887	-3 266 740
CH 8	Dotations aux amortissements		-417 643	-449 213
	RESULTAT D'EXPLOITATION		**13 667 807**	**11 047 008**
CI 10	Impôts sur les bénéfices		-1 178 743	-845 677
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		**12 489 064**	**10 201 331**
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires		-400 623	-373 008
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**12 088 441**	**9 828 323**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2018

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2018	2017
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		11 068 882	8 939 424
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 717 588	-1 478 263
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		7 546 579	-493 573
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-1 011 779	-9 944 852
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		10 564 437	11 462 680
Titres de placements		749 576	5 240 326
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-9 287 168	-3 144 332
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		98 513 726	-19 276 884
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		**116 426 665**	**-8 695 474**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 446 511	6 438 947
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-388 837	356 800
Acquisition / cessions sur immobilisations		-61 346	-135 070
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		**6 996 328**	**6 660 677**
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés et autres distributions		-4 230 000	-2 230 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		**-4 230 000**	**-2 230 000**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		119 192 993	-4 264 796
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		51 274 908	55 539 704
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	**21**	**170 467 901**	**51 274 908**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 12 février 2019

Dhia BOUZAYEN

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Walid MOUSSA

S.C.M.G

2019401180BCFA5

Office de l'Elevage et des Pâturages

BILAN

Exercice Clos au 31 Décembre

Actifs

	NOTE	2017	2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	1.878.804,983	1.554.896,728
Moins amortissements	2	-1.527.831,545	-1.515.090,805
		350.973,448	39.805,921
Immobilisations corporelles	1	48.668.052,062	48.166.277,758
Moins amortissements	2	-40.119.490,329	-38.700.306,615
		8.548.561,733	9.465.971,143
Immobilisations financieres	4	2.175.553,050	2.175.553,050
Moins provisions		-414.151,000	-414.151,000
		1.761.402,050	1.761.402,050
Total des actifs immobilisés		10.660.937,231	11.267.179,114
Autres actifs non courants			
Moins provisions			
Total ACTIFS NON COURANTS		**10.660.937,231**	**11.267.179,114**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	4.542.014,198	3.677.542,728
Moins provisions		-70.619,697	-66.374,394
		4.471.394,501	3.611.168,334
Clients et comptes rattaches	6	4.641.910,547	4.564.555,272
Moins provisions		-4.095.095,704	-4.088.695,704
		546.814,843	475.859,568
Autres actifs courants	7	4.910.697,733	4.834.579,782
Moins provisions		-3.625.570,719	-3.625.570,719
		1.285.127,014	1.209.009,063
Placements et autres actifs financiers	8		
Liquidites et equivalents de liquidites	9	29.846.086,996	44.244.760,471
Moins provisions			
Total ACTIFS COURANTS		**36.149.423,354**	**49.540.797,436**
Total Actifs		**46.810.360,58**	**60.807.976,550**

BILAN

Capitaux propres et Passifs	NOTE	Exercice Clos au 31 Décembre 2017	2016
Capitaux propres			
Fonds de dotation	10	23.519.466,414	18.119.304,414
Apport de l'Etat en nature		2.689.384,166	2.689.384,166
Autres reserves		73.346,530	73.346,530
Autres capitaux propres		23.994.882,043	27.005.164,969
Resultats reportes	10	-27.395.009,038	-26.782.914,856
Total avant résultat de l'exercice		22.882.070,115	21.104.285,223
Resultat de l'exercice		-1.238.659,228	-1.130.479,025
Total Capitaux propres		**21.643.410,887**	**19.973.806,198**
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	11		
Autres passifs financiers (non courants)			
Provisions pour risques & charges		113.283,890	113.283,890
Depots &cautionnements recus	11		
Total passifs non courants		113.283,890	113.283,890
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattaches	12	3.000.725,147	3.249.941,257
Autres passifs courants	13	5.634.856,732	16.973.076,735
Concours bancaires, & autres passifs financiers	14	16.418.083,929	20.497.868,470
Total passifs courants		25.053.665,808	40.720.886,462
Total PASSIFS		**25.166.949,698**	**40.834.170,362**
Total Capitaux propres et Passif		**46.810.360,585**	**60.807.976,560**

ETAT DE RESULTAT

	NOTE	Exercice Clos au 31 Décembre 2017	2016
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Revenus	15	4.286.070,481	5.029.079,881
Autres produits d'exploitation	15	20.831.190,739	18.878.254,883
Production immobilisée		169.425,000	320.570,000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		25.286.686,220	24.227.904,764
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits		-154.351,489	100.707,642
Achat de marchadises consommées	17	-6.197.622,489	-6.400.134,741
Achat d'approvisionnement consommés		-664.660,083	-714.366,111
Charges de personnel	18	-15.604.497,448	-14.969.799,862
Dotations aux amortissements et résorptions	19	-501.495,604	-521.786,296
Autres charges d'exploitation	20	-3.941.858,827	-3.280.630,429
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-27.064.485,940	-25.786.009,797
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1.777.799,720	-1.558.105,033
Charges financieres nettes	21	-38.847,205	-23.769,760
Produits de placement	22	457.481,984	352.232,040
Autres gains ordinaires	23	227.111,440	258.046,401
Autres pertes ordinaires	24	-102.318,607	-143.093,687
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		-1.234.372,108	-1.114.690,039
Impots sur les benefices		-4.287,120	-14.288,986
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		-1.238.659,228	-1.128.979,025
Elements extraordinaires	25	0,000	-1.500,000
Resultat net de l'exercice		-1.238.659,228	-1.130.479,025
Effets des modifications comptables (net d'impots)		518.384,843	
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		**-720.274,385**	**-1.130.479,025**

2019401192BCFA5

Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus